

Adresse du commissaire national près le tribunal du district de Gournay, qui envoie le procès-verbal de l'inauguration du temple de la Raison, en annexe de la séance du 22 germinal an II (11 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du commissaire national près le tribunal du district de Gournay, qui envoie le procès-verbal de l'inauguration du temple de la Raison, en annexe de la séance du 22 germinal an II (11 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 462;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29550\\_t1\\_0462\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29550_t1_0462_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

plus fortement que jamais les uns contre les autres, nous avons juré de ne jamais nous diviser, quelques efforts que les malveillants fassent pour rompre cet accord heureux, nous avons juré et répété à l'envi : « Union indissoluble et reconnaissance sans bornes à la Convention, hommage à la vertu, haine éternelle au vice, guerre à mort aux intrigants, aux ambitieux, et à tous ceux qui tenteront d'altérer l'esprit d'égalité et de liberté qui doit régner entre les citoyens, surveillance active et non interrompue jusqu'à ce que la République soit purgée des êtres malfaisants qu'elle renferme encore.

Les intrigants ont dit que notre commune était vendue à l'ennemi... Par eux, sans doute, Législateurs ! le féroce Autrichien n'occupera cette place importante que quand nos cadavres amoncelés, nos maisons en cendres, le sol que nous habitons déchiré et bouleversé par des tonnerres souterrains, la lui présenteront comme l'image du chaos. Continuez, parachevez vos travaux glorieux, restez à votre poste jusqu'à ce que vous ayez assuré le bonheur du peuple qui vous l'a confié, et comptez sur notre fidélité inviolable à la République une et indivisible. »

ARPIN (*présid.*), CANQUOIN, CHAUSSIER,  
LEROY (*secrét.*).

[*Extrait du reg. des délibérations, 29 vent. II.*]

Après la lecture de l'adresse à la Convention, les membres de la Société, les citoyens des tribunes arrêtaient avec les plus vifs applaudissements qu'elle sera de suite envoyée, et telle qu'elle vient d'être lue :

Un membre observe que dans un moment où les malveillans appellent à leur secours tout le venin de la calomnie et de la médisance, il faut prouver à la Convention et à la République entière que jamais nous ne fûmes si indispensables, qu'en conséquence tous les membres de la Société et les Citoyens des tribunes se donnent réciproquement le baiser fraternel, et que tous se jurent union la plus intime.

Cette proposition accueillie unanimement et avec les plus vifs applaudissements, est arrêtée. Tous les frères se confondent avec les citoyens, et chacun en s'embrassant jure une guerre éternelle aux intrigants, aux ennemis de la République et union avec la Convention nationale. Cette scène délicieuse et touchante s'est terminée par les cris de : *Vive la République, Vive la Convention, Vive la Montagne, et, périsent tous les traîtres* de quelque espèce qu'ils soient.

La Société arrête qu'extrait du procès-verbal sera envoyé avec l'adresse à la Convention, sous le cachet des députés du département de l'Aisne qui sont invités d'en donner lecture.

P. c. c. : ARPIN.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) Mention marginale, datée du 22 germ. et non signée.

[*Le comm<sup>r</sup> nat. près le trib. du distr. de Gournay, à la Conv.; 12 vent. II*] (1).

« Citoyen président,

Je te fais l'envoi du procès-verbal de la fête qui a eu lieu pour l'inauguration du temple dédié à la raison le 2 pluviôse dernier. Le conseil général de la Société populaire de la commune de Gournay te prie, Citoyen président, d'en faire faire mention au Bulletin ainsi que de celle qui a été célébrée pour la prise de Toulon, le tout aux cris mille fois répétés de Vive la République, Vive la Montagne, la mort aux tyrans, S. et F. »

CHAUVIN.

[*P.-V. de l'inauguration du temple de la Raison, 20 pluv. II.*]

... Nous, Nicolas Collinet, officier municipal, François Claude Petit, notable, juge au tribunal, commissaire nommé par le conseil général de la commune, Pierre Charles Chauvin, commissaire national près le tribunal, et François Gromard, maçon, commissaire nommé par la Société populaire, tous aux fins du présent procès-verbal,

Certifions que pour donner à la fête de l'inauguration du temple de la raison, arrêtée par délibération du conseil général de la commune des 12 et 17 de ce mois, toute la pompe et la publicité possibles, l'ordre et la marche ont eu lieu ainsi qu'il suit :

1° Elle a été annoncée le jour d'hier à son de caisse par tous les d. lieux, places et carrefours de cette commune;

2° Le même jour, à 7 heures du soir, la cloche de la commune et celle de l'horloge ont sonné pour avertir que cette fête aurait lieu le lendemain;

3° Que ce jour, toutes les boutiques fermées, les rues exactement nettoyées, à 7 heures du matin, et à midi, les mêmes cloches ont répété l'avertissement du jour d'hier;

4° Sur les 2 heures, toutes les autorités constituées se sont réunies à la maison commune, d'où elles sont parties pour se rendre au temple dédié à la raison, dans l'ordre suivant :

Les tambours ont ouvert la marche, ensuite 24 gardes nationaux;

La Société populaire précédée de son oriflamme, 10 gardes nationaux;

Le Comité de surveillance;

10 gardes nationaux;

L'administration du district précédée de son drapeau;

24 gardes nationaux;

Le Conseil général de la commune précédé de son drapeau;

10 gardes nationaux;

Le juge de paix, ses assesseurs et les membres du Bureau de conciliation;

10 gardes nationaux.

(1) D XXXVIII 1, doss. VI.